

## L'HÔPITAL NOVO RECHERCHE UN(E) ERGOTHERAPEUTE

➤ L'Hôpital NOVO recrute un(e) ERGOTHERAPEUTE du site de Beaumont.

### ➤ **Présentation de la structure**

L'Hôpital NOVO est un nouvel établissement, né le 01/01/2023, de l'union de 3 établissements : le centre hospitalier René-Dubos de Pontoise (CHRD), le Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCP) et le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV).

Acteur incontournable du service public hospitalier d'Ile-de-France, son objectif est de contribuer à lutter contre les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès aux soins, par le renforcement des compétences existantes et des coopérations intra et extra hospitalières.

### ➤ **Généralités**

L'ergothérapeute appartient à une équipe pluridisciplinaire de rééducateurs et intervient sur prescription médicale en transversalité dans les unités de soin médicosocial des sites de Beaumont-sur-Oise et de Saint-Martin-du-Tertre de l'hôpital NOVO : Soins de Rééducation Post-Réanimation à orientation neuro-vasculaire, Etats Végétatifs Chroniques et Etats Pauci Relationnels, Médecine, Soins de Suite et Réadaptation Polyvalent et Soins de Suite et Réadaptation Gériatrique, Soins de Suite et Réadaptation Addictologie, Unité de Soins de Longue Durée, Établissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes, Maison d'Accueil Spécialisée et unités de psychiatrie du pôle santé mentale.

L'ergothérapeute rééduque les patients en individuel ou en groupe et sur le plateau de rééducation du service de rééducation sur chacun des sites du médicosocial de Beaumont-sur-Oise et de Saint-Martin-du-Tertre de l'hôpital NOVO.

Fonction : Ergothérapeute Grade : Ergothérapeute

Pôle : Biologie Imagerie Pharmacie Pathologies NOVO

Activités des professionnels de la rééducation CODE NAF 8690<sup>F</sup>

### **Texte de référence**

Conformément à la législation régissant la profession, l'ergothérapeute exerce ses fonctions selon le Décret n°86-1195 du 21 novembre 1986 et l'Arrêté du 5 juillet 2010 paru au BO Santé Protection Sociale Solidarité le 15 août 2010 qui comporte 2 annexes ([Annexe I : Référentiel d'activités](#) – [Annexe II : Référentiel de compétences](#)) fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer des actes professionnels en ergothérapie.

## ➤ **Spécificités**

### **Horaires de travail**

Amplitude horaires de 7h30.

Horaire de jour : 9h00-16h30.

A temps plein du lundi au vendredi, avec repos fixes les samedis, dimanches et jours fériés.

**Lieux de travail** Déplacement possible sur la structure entre les sites de Beaumont-sur-Oise (Centre Hospitalier et Les Oliviers) et le site de Carnelle à Saint Martin du Tertre.

## ➤ **Activités**

### **Prise en charge du patient ou résident**

- Établir, dans le cadre de la prescription médicale, un bilan qui comprend le diagnostic ergothérapeutique, les objectifs de rééducation et le plan de soin,
- Réaliser des activités de rééducation pour des patients ou résidents présentant des troubles de la motricité, une altération du langage et/ou des fonctions cognitives, actes qui concourent à la prévention des complications et à la récupération des patients/résidents,
- Proposer des ateliers collectifs avec des médiations variées et adaptées pour favoriser la récupération et la réadaptation des patients/résidents,
- Organiser des séances de rééducation ou de réadaptation individuelles ou collectives en chambre et dans la salle/lieu dédié et sur divers sites de Beaumont-sur-Oise et de Saint-Martin-du-Tertre,
- Compenser les déficiences et les situations de handicap par la mise en place de compensation humaine, technique ou architecturale,
- Participer aux dossiers de demandes de prestation,
- Réaliser des attelles sur mesure pour le membre supérieur et inférieur,
- Intervenir au domicile des patients, selon les indications, afin de préparer le retour à domicile ou le changement de structure,
- Délivrer de l'information, du conseil pour la santé et de l'éducation thérapeutique vis-à-vis des patients et de l'entourage dans le cadre du projet de soin ou de vie,
- Participer aux réunions pluridisciplinaires hebdomadaires des unités de soins, aux réunions de service,
- Tracer les soins dans le dossier de soins du patient informatisé,
- Assurer le codage de l'activité sur les logiciels institutionnels.

### **Formation et recherche**

- Participer aux actions de formation des étudiants et des professionnels, de diffusion du savoir professionnel, ainsi qu'aux missions de recherche dans le domaine de l'ergothérapie,
- Participer aux actions de formation en fonction des attentes et des besoins du service.

### **Promouvoir la mise en œuvre de projets spécifiques dans son domaine d'activité**

- Participer au projet de service, de pôle, à des travaux de recherche, à la mise en place de protocoles, à des formations, et à des exposés professionnels
- Participer à la rédaction de documents (protocoles, procédures, outils et projets) relatifs à l'activité de rééducation
- Echanger avec les partenaires extérieurs

### **Assurer une veille spécifique à son domaine d'activité**

- Se former régulièrement sur l'évolution des techniques via la formation continue sous réserve d'accord de l'encadrement et après entretien individuel de formation
- Participer à la formalisation des pratiques, au développement à l'amélioration des pratiques professionnelles.

### **Autres activités**

- Gérer des stocks de matériels, d'appareillage et d'aides techniques,  
En lien avec la Loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 – art.13 :
- Prescrire des dispositifs médicaux et aides techniques nécessaires à l'exercice de leur profession, dont la liste est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale pris après avis de l'Académie nationale de médecine, dans des conditions définies par décret,
- Sauf indication contraire du médecin, renouveler les prescriptions médicales d'actes d'ergothérapie, dans des conditions fixées par décret.

## **Connaissances**

- Logiciels informatiques pour l'utilisation du dossier de soins informatisé,
- Chartes du patient hospitalisé, de la personne âgée et de la personne en situation de handicap,
- Droits et devoirs du personnel de la fonction publique hospitalière,
- Règles d'hygiène en milieu hospitalier.

## **Compétences**

- Savoir travailler en équipe au sein d'une équipe pluri professionnelle de rééducation,
- S'organiser pour assurer des séances individuelles et/ou collectives de rééducation/réadaptation,
- Savoir élaborer et formaliser un diagnostic et assurer une offre de soins en ergothérapie en adéquation avec le projet médical ciblé,
- S'organiser pour exercer en transversalité,
- Conduire une relation d'aide,
- Savoir analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle,
- Faire preuve d'adaptabilité au changement,
- Avoir un esprit d'analyse et d'initiative dans le respect des compétences et dans l'organisation de travail,

- Respecter des règles d'éthique de secret professionnel et de déontologie liées au service public, à la profession et à l'activité hospitalière,
- Développer le travail en réseau.

## ➤ **Qualités professionnelles**

- Etre motivé pour le travail en milieu hospitalier,
- Etre patient, organisé, dynamique, disponible, rigoureux,
- Avoir des capacités relationnelles d'écoute et de négociation,
- Avoir un esprit d'équipe,
- Avoir le sens des responsabilités dans le cadre des missions confiées,
- Savoir s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- Savoir développer polyvalence et adaptabilité,
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie professionnelle.

## ➤ **Diplôme**

Etre titulaire du Diplôme d'Etat en Ergothérapie.

**Prérequis** : L'article L.4113-2 IV du code de la santé publique stipule que tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice, ont l'obligation de faire enregistrer leur diplôme auprès de l'Agence Régionale de Santé du lieu de leur résidence professionnelle dans le répertoire ADELI.

## ➤ **Expériences recommandées**

Pas d'expériences particulières recommandées.

## ➤ **Formations obligatoires**

Formation et remise à niveau de l'Attestation de Formation aux Gestes d'Urgences de niveau 2.  
Formation INRS en PRAP2S « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en secteur Sanitaire et médicosocial » souhaitée.

## ➤ **Passerelle**

Cadre de santé paramédical.

## ➤ Relations professionnelles

### **Position hiérarchique**

- Directeur des soins,
- Cadre Coordonnateur Paramédical de Pôle,
- Cadre de Santé de rééducation.

### **Position fonctionnelle :**

- Équipe médicale et psychologues,
- Équipe paramédicale soignante (*infirmiers, aides-soignants*) et de rééducation, (*kinésithérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, diététiciens, Enseignant en APA*) et assistantes sociales, animateurs, ASH et éducateurs spécialisés,
- Équipe administrative (*AMA*).

## ➤ Suppléance

Par un ergothérapeute diplômé d'état.

## ➤ Risques professionnels

- Troubles musculo-squelettiques,
- Infectieux,
- Chimiques,
- Risques Psychosociaux,
- Circulation et voies dangereuses.

**Si vous êtes intéressé(e) par cette offre, vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) à :**

Madame Flora ROUILLY  
Cadre de Pôle  
Tél. 01.39.37.15.06  
[flora.rouilly@novo.fr](mailto:flora.rouilly@novo.fr)

Ou  
Madame Cécile BELLIERE  
Cadre de Santé  
Tél. 01.39.37.16.19

Tous nos postes sont ouverts, à compétences égales, aux candidatures de personnes reconnues travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi.